

Groupe de travail sur la cogestion
Rencontre du 20 février 2018 18h30-21h15

Présent(e)s:

Mathieu Menier, Malisa Khongkham, Fanny, Daviault Johanne Caron, Karyne Beaudry, Marc Boucher, Marie-Noëlle Roy, Julie Sicotte, Simon Robert, Marie-Claude Marcotte, Maxime Durand Jardin, Marc Lemay, Marc-André, Julie Cloutier, Marie-Josée Le Bel et Danielle Robert

1) Fonctionnement des rencontres du groupe de travail

Voici quelques questions qui ont été amenées. Il n'y a pas eu nécessairement de réponse, mais le processus nous a permis d'arriver à une proposition finale pour le fonctionnement de la prochaine rencontre.

-On construit ensemble. Aucun modèle n'est proposé. L'objectif est que le projet nous ressemble.

Décision du fonctionnement du groupe de travail :

Étant donné la nature "ouvert à tous" du groupe de travail, il serait important d'avoir des personnes pour coordonner le comité afin d'assurer une continuité et l'avancement des groupes de travail. Les membres du groupe présents ont voté unanimement les coordonnatrices :

Marie-Noëlle Roy; Marie-Josée Le Bel (parents) et Danielle Robert; Johanne Caron (enseignants).

Le rôle des coordonnatrices : Rappel des dates de rencontres, diffusion des ordres du jour, dépôt des comptes rendus sur le site.

Il a été défini que chaque rencontre du groupe de travail devra définir :

- 1 secrétaire (compte rendu)
- 1 animateur (garde du temps et droit de parole)

2) Le comité décisionnel de cogestion

Points discutés :

- On s'entend que le groupe de travail discutera d'abord d'un sujet. L'instance de parents et celle des enfants seraient à aborder par la suite. On s'entend que l'instance de parents serait discutée entre parents seulement.

- Rôle du comité : Nous devons bâtir et définir la base.

- Le comité décisionnel de cogestion est ouvert à tous.

-CE : à revoir le fonctionnement, les sujets discutés doivent être abordés en amont par les parents.

-Comment fait-on pour répondre aux différents besoins de chacun?

-On propose que le comité décisionnel de cogestion détermine, annuellement, des chantiers de travail. Par exemple, la pédagogie pourrait en être un. Au-delà de ces chantiers, les personnes siégeant au comité devront gérer les divers dossiers courants.

-Comment fonctionnera le comité décisionnel de cogestion?

-Est-ce qu'il y aura un exécutif/membre?

Définition du mode de fonctionnement :

Proposition 1: Mathieu propose un mode de tirage au sort pour désigner qui siègerait au comité de gestion.

-Pourrait-on être pigé par intérêt de chantier?

-Les personnes siégeant au comité seraient donc des genres de gestionnaires de projets.

Proposition 2: Marie-Josée propose de dresser un portrait de la gestion de l'école alternative au niveau légal, des profs, comité de parents, enfants, REPAQ et de parler du mandat afin de mieux comprendre et de définir le mode de fonctionnement du comité de gestion.

Proposition 3: Mathieu propose d'identifier les besoins fondamentaux, la forme que prendra l'instance (décisionnelle) et les éléments sur lesquels se positionnera l'instance?

-Quels sont les besoins du comité? Par exemple : de la stabilité, de la compréhension et la mise en application des besoins.

Amendement : Marie-Noëlle propose que la prochaine fois on parle du mandat du comité décisionnel de cogestion et de son fonctionnement.

Amendement : Parler du cœur du comité décisionnel de cogestion.

Proposition finale (tout le monde s'entend) : Lors de la prochaine rencontre, on identifiera les besoins qui motivent notre intention de modifier la gouvernance actuelle de l'école et les mandats dont pourrait être responsable le comité décisionnel de cogestion.

Prochaine rencontre: 12 mars de 17h00 à 19h00